



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU 15 DECEMBRE 2021

Ouverture de l'Assemblée par M. Pierre Bourgnon, Syndic, à 20h00.

Il souhaite la bienvenue et salue les membres de la commission financière ainsi que Mme Sarah Cotting, qui a été engagée le 18 octobre dernier afin de reprendre le poste de Secrétaire communale suite au départ de Mme Sylviane Renevey au 31 décembre 2021.

Il informe que l'assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la loi sur les Communes du 25 septembre 1980 à savoir par :

- l'insertion d'un avis dans la Feuille officielle n°47 du 26 novembre 2021 ;
- l'envoi à domicile d'une convocation tout ménage ;
- l'affichage de la convocation au pilier public.

Ces trois opérations ont été effectuées dans un délai d'au moins 10 jours précédant la date de l'assemblée.

M. Dominique Gummy n'a pas reçu le bulletin d'information, Mme Denanyoh lui en remet un en main propre. M. Bourgnon informe que l'envoi a été fait à tous les ménages de la Commune par la Poste et qu'il s'agit certainement d'un problème de distribution. Il rappelle également que des exemplaires sont toujours disponibles auprès de l'Administration communale. Aucune autre remarque n'est formulée sur le mode de convocation et l'ordre du jour.

Membres de la Commission financière présents :

Mmes Brigitte Marguet, Stéphanie Broye, Jacqueline Bovigny, MM. Jean-Etienne Roulin et Ludovic Thierrin.

Excusées : Mme Nicole Rappo, MM. Olivier Broillet, Sébastien Mettraux, Frédéric Schmutz, René Salzmann, Alain Rappo, Patrick Kaeser et Bernard Zbinden.

M. Bourgnon informe que les débats sont enregistrés.

Nomination des scrutateurs :

M. Christian Guisolan

M. Gérard Roulin

Total des personnes présentes : 25

Majorité lors des votes : 13

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 29 juin 2021

Conformément à l'art. 22 de la Loi sur les communes et à l'art. 13 de son Règlement d'exécution, le procès-verbal de l'Assemblée communale du 29 juin 2021 a été mis à disposition des citoyennes et citoyens au secrétariat communal durant les dix jours précédant la date de l'Assemblée communale de ce jour, durant les heures d'ouverture du bureau ainsi que sur notre site internet.

Le procès-verbal ne donne lieu à aucune remarque.

Vote

Les personnes qui acceptent le procès-verbal de l'Assemblée communale du 29 juin 2021 lèvent la main.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. Bourgnon remercie Mme Renevey pour la rédaction du procès-verbal.

2. Planification financière 2022-2026

M. Bourgnon présente la planification financière 2022-2026.

Elle est un outil de gestion offrant une visibilité sur l'avenir de la Commune à la fois au Conseil communal mais aussi pour l'Assemblée communale. Elle est également utilisée comme outil de communication et de prévision à cinq ans. Elle sert d'instrument d'alerte et de conduite. Elle est basée sur la période 2016-2020 en tenant compte des nouvelles dépenses et recettes intervenant dans les années de planifications traitant d'éléments à venir et par conséquent inconnus.

La planification financière comporte naturellement une part d'incertitude et d'inconnue. Le plan financier n'est pas une copie conforme de ce que seront les futurs budgets, il évolue en permanence. Cela permet donc de dégager les tendances. L'estimation des recettes et des dépenses comporte de nombreux aléas en raison de plusieurs facteurs notamment des décisions privées que la Commune ne maîtrise pas, de la conjoncture, de l'évolution démographique ou autres législations cantonales et fédérales ainsi que de la durée de la crise sanitaire.

On constate que les résultats effectifs ont été bien meilleurs que les prévisions pour l'ensemble des exercices 2016 à 2020.

	<u>Budget</u>	<u>Effectif</u>
2016	- CHF 53'000.00	CHF 19'000.00
2017	- CHF 48'000.00	CHF 27'000.00
2018	- CHF 84'000.00	CHF 3'000.00
2019	- CHF 111'000.00	CHF 18'000.00
2020	- CHF 102'295.00	CHF 186'115.00

D'autant plus que des amortissements complémentaires importants ont pu être effectués depuis 2015 de l'ordre de CHF 960'000.00 et que le taux d'impôt 2020 des personnes physiques a été abaissé de 89 à 80%.

Les impôts spéciaux y ont eu un impact très important en influençant positivement le résultat des périodes 2016 à 2018 et 2020, de CHF 21'000.00 en 2018 à CHF 157'000.00 en 2020. Ils sont valorisés pour 2022 à 2026 à CHF 44'000.00 soit CHF 22'000.00 pour l'impôt sur les gains immobiliers et CHF 22'000.00 pour l'impôt sur les mutations.

Quant aux prévisions des résultats annuels planifiés pour les 5 prochaines années, il est prévu une perte pour :

2022	- CHF 107'000.00
2023	- CHF 158'000.00
2024	- CHF 158'000.00
2025	- CHF 155'000.00
2026	- CHF 154'000.00

Les charges supplémentaires proviennent de l'amortissement des investissements déjà accepté par l'Assemblée, soit l'assainissement de la butte de tir ainsi que le crédit d'étude pour les grands travaux et par de nouveaux investissements qui seront présentés lors de la prochaine Assemblée au printemps 2022.

A titre de conclusion, les recettes fiscales budgétées ne couvrent toujours pas nos charges mais les revenus extraordinaires comblent systématiquement la différence. Les grands travaux à entreprendre au centre du village font actuellement l'objet d'une étude. Les coûts ne sont encore pas connus mais, seront inclus dans la prochaine présentation de la planification financière.

La situation sanitaire actuelle aura aussi assurément des incidences sur les exercices suivants. Les incidences sont impossibles à estimer à ce jour, notamment son impact sur les futures recettes fiscales, nos participations aux services sociaux et autres.

Il n'y a pas de question au sujet de la planification financière et M. Bourgnon donne la parole à la Commission financière.

Mme Brigitte Marguet

La Commission financière a examiné la planification financière 2022-2026 présentée par M. Pierre Bourgnon lors de la séance du 17 novembre 2021.

Conformément à l'art. 86d de la LCo, elle préavise positivement la planification financière en vue de son adoption par le Conseil communal.

M. Bourgnon rappelle que l'Assemblée ne se prononce pas sur la planification financière. Elle n'est présentée que pour information dans un but de transparence avant la présentation du budget de fonctionnement 2022.

3. Budget 2022

3.1. Présentation du budget de fonctionnement 2022

M. Bourgnon présente le budget de fonctionnement 2022 établi avec toute la prudence qui s'impose, par le Conseil communal.

Le total des charges se monte à CHF 2'916'730.00 pour un total de produits de CHF 2'808'847.00, après neutralisation des imputations internes des intérêts et des amortissements. La perte nette prévisible est donc de CHF 107'883.00, représentant un dépassement 3,84%.

Le budget 2021 présentait déjà une perte de CHF 132'525.00.

Ci-dessous, les principales variations entre le budget 2021 et 2022, basé sur le modèle comptable MCH1 alors que les comptes figurant dans le bulletin d'information ont été convertis dans le nouveau modèle MCH2, en vigueur dès le 1^{er} janvier 2022.

M. Bourgnon présente les principales modifications par dicastère.

Administration

Globalement CHF 19'200.00 de charges en moins.

Ordre public

Globalement CHF 3'670.00 de charges en moins.

Enseignement / Formation

Les charges augmentent de 8% pour atteindre un total de CHF 1'011'865.00. Il s'agit de charges liées sur lesquelles nous n'avons pas d'influence directe.

Dans le détail, nos participations aux dépenses cantonales pour les écoles primaires et le CO augmentent de CHF 8'100.00 et de CHF 38'100.00. Il s'agit de charges liées sur lesquelles nous n'avons pas d'influence.

Les charges liées aux écoles spécialisées pour les personnes handicapées augmentent de CHF 11'800.00.

Un complément pour l'entretien des bâtiments scolaires de CHF 10'000.00 a été inscrit au budget pour des travaux de peinture qui devront être effectués l'année prochaine.

Culte, culture et loisirs

Une diminution globale des charges de CHF 8'100.00.

Santé

Globalement pour ce dicastère les charges liées augmentent de 10,5% soit CHF 28'820.00.

Le coût des homes médicalisés justifie à lui seul déjà une augmentation de plus de CHF 20'000.00.

Affaires sociales

Notre participation aux frais de crèches et garderies d'enfants explose de CHF 26'000.00 passant de CHF 24'000.00 à CHF 50'000.00. Celle pour les mamans de jour subit également une augmentation de CHF 5'000.00. Il s'agit toujours de charges liées.

Notre participation aux dépenses cantonales des instituts spécialisés et handicapés augmente de 9,6% soit de CHF 18'900.00.

Une nouvelle participation pour la mise en place d'un service d'insertion professionnelle au sein du Service social de Sarine-ouest se monte à CHF 11'700.00. Il s'agit toujours de charges liées pour lesquelles nous recevons les budgets directement des différentes entités.

Transports et communication

Globalement pour ce dicastère CHF 17'390.00 de charges en moins.

Protection, aménagement de l'environnement

Un total de CHF 11'900.00 est attribué à la protection de la nature.

Une Commission «verte» a été constituée voilà 2 ans pour proposer ou réaliser des projets et actions permettant d'améliorer notre situation environnementale, économique et de solidarité sociale. Le Portefeuille d'actions durables mis en place par l'Etat de Fribourg et l'association des communes fribourgeoise donne un certain nombre de mesures réalisables.

CHF 900.00 sont d'ores et déjà budgétés pour les jetons et les frais de cette Commission, CHF 1'000.00 pour une participation aux achats de cartes journalières CFF et CHF 10'000.00 pour les actions de cette nouvelle Commission, au lieu des CHF 5'000.00 budgétés pour 2021.

Globalement pour ce dicastère CHF 14'673.00 de charges en plus.

Economie

Pas de remarque pour ce dicastère.

Finances et impôts

Concernant les personnes physiques, les impôts sur le revenu augmentent de CHF 114'000.00 tandis que ceux sur la fortune diminuent de CHF 14'500.00. L'augmentation de la population justifie en partie de cette augmentation.

Pour les personnes morales, augmentation de l'impôt sur le bénéfice pour s'établir à un modeste CHF 12'000.00 et statu quo pour l'impôt sur les fonds propres.

Avec les nouvelles constructions, les recettes de la contribution immobilière augmentent encore de CHF 7'000.00.

L'impôt sur les prestations en capital a été revu à la hausse de CHF 5'000.00 pour atteindre CHF 25'000.00.

Les impôts spéciaux sur les gains immobiliers et les mutations n'ont pas été modifiés par rapport à 2021, ces impôts étant très fluctuants et difficilement prévisibles.

Nous percevrons au titre de l'exercice 2022 CHF 5'197.00 de plus de la péréquation financière pour atteindre CHF 291'700.00.

Sinon, un montant de CHF 30'000.00 est toujours prévu pour des dépenses non spécifiées conformément à l'art. 91 Lco, sans augmentation par rapport aux 3 exercices précédents.

Ce compte permet au Conseil communal d'y attribuer certaines dépenses non prévues lors de l'établissement du budget et de réagir rapidement dans le courant de l'année plutôt que de repousser des actions et projets à l'année suivante.

Les amortissements obligatoires augmentent de CHF 44'770.00 suite à l'introduction des nouvelles normes comptables MCH2.

Les intérêts débiteurs diminuent de CHF 4'500.00 grâce aux conditions favorables sur le marché des capitaux.

Il n'y a pas de question au sujet de budget de fonctionnement, M. Bourgnon donne la parole à la Commission financière.

Mme Brigitte Marguet

La Commission financière a étudié le budget de fonctionnement 2022 présentant une perte de CHF 107'883.44. Malgré la perte prévisionnelle, elle constate que les finances de la Commune sont tenues de manière précise et rigoureuse et recommande à l'Assemblée communale d'approuver le budget de fonctionnement 2022.

M. Bourgnon

Remercie la Commission financière pour son rapport et passe au vote.

Vote

Que celles et ceux qui approuvent le budget de fonctionnement 2022 se prononcent par main levée.

Le budget 2022 est accepté : par 23 oui, 1 non et 1 abstention.

M. Bourgnon remercie l'Assemblée au nom du Conseil communal pour la confiance témoignée.

4. Divers

M. Bourgnon communique les informations suivantes pour :

Les fenêtres de l'Avent 2021

- 16 décembre : Famille Guisolan, rte des Combes ;
- 17 décembre : Sing Along, rte de Montagny 17 ;
- 19 décembre : Comité de la fusion des 40 ans, devant l'école ;
- 20 décembre : Famille Roulin, Jordan et Bersier, Rte de Montagny 13-15.

Commémoration des 40 ans de la Fusion

- Dimanche 19 décembre dès 11h00 devant l'école.

TPF – Passage de Nierlet

Suite à la pétition signée par 120 citoyens, les démarches du Conseil communal auprès du Service de la mobilité ont porté leurs fruits. Un bus passera par Nierlet le matin pour emmener ses passagers à la gare de Grolley et 2 bus repasseront par Nierlet pour les passagers arrivant à 16h30 et 17h30 à Grolley.

Il est à espérer que la fréquentation soit à la hauteur du nombre de signatures récoltées afin de pouvoir demander des passages supplémentaires lors du prochain changement d'horaire.

Le nouvel horaire est entré en vigueur le 12 décembre 2021.

TPF – Offre découverte

Une offre découverte est proposée aux habitants de Ponthaux et Nierlet à faire valoir sur un nouvel abonnement Frimobil ou une extension de zone, p.ex. pour ceux qui auraient déjà un abonnement 2 zones valables depuis Grolley pour se rendre à Fribourg. Notre Commune participe à hauteur de CHF 20.00 et les TPF de CHF 10.00 par abonnement.

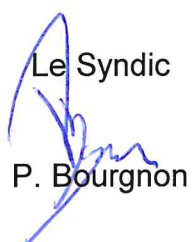
Il n'y a aucune question, ni remarque.

M. Bourgnon remercie encore tout particulièrement une personne qui vit sa dernière Assemblée communale et ses dernières minutes au service de notre Commune. Mme Sylviane Renevey a décidé de vaquer à d'autres occupations notamment en donnant son temps à ses petits-enfants. Après plus de 20 ans au poste de Secrétaire communale, à préparer des élections et des votations, répondre aux multiples questions des citoyens et des Conseillers ou encore bien d'autres tâches complexes utiles et diverses. Elle est remerciée pour son engagement et son dévouement tout au long de ces années. Un bouquet de fleurs, en attendant le souper de remerciement prévu dans quelques jours, lui est remis.

M. Bourgnon clôt l'Assemblée en remerciant toutes les personnes présentes pour la confiance témoignée et souhaite à tous de très bonnes fêtes de fin d'année.

Il invite les personnes présentes à prendre le verre de l'amitié à l'Auberge communale et clôt l'Assemblée à 20h20.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Syndic

P. Bourgnon



La Secrétaire

S. Cotting